

# LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

---

## Recommandation 393 (2017)<sup>1</sup> Budget et ressources du Congrès pour le prochain biennium (2018-2019)

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe,

1. réaffirmant son rôle et sa position institutionnelle uniques au sein du Conseil de l'Europe, qui donne au Congrès, voix des collectivités locales et régionales des 47 États membres et gardien de la Charte européenne de l'autonomie locale (STE n° 122), la responsabilité de promouvoir et de favoriser la mise en œuvre des normes communes du Conseil de l'Europe pour l'autonomie locale et la démocratie régionale en Europe et dans son voisinage;

2. gardant à l'esprit que dans de nombreux États membres, du fait en particulier de la nécessité de renforcer l'efficacité et l'efficacité à tous les niveaux de gouvernement en réponse à la crise économique et financière qui a débuté en 2008, des processus de réformes nationaux intenses affectent les structures, le financement et le fonctionnement des collectivités territoriales, et que le rôle du Congrès pour le suivi et l'évaluation de ces changements par rapport aux principes de la Charte européenne de l'autonomie locale (« la Charte ») ainsi que pour prodiguer des conseils pratiques et juridiques et pour examiner et répondre à de nombreuses plaintes ou pétitions en la matière a augmenté de manière significative ces trois dernières années;

3. soulignant que le volume des activités de suivi du Congrès, qui prévoit que chaque État membre doit faire l'objet d'un suivi environ tous les cinq ans, a sensiblement augmenté du fait de la ratification de la Charte par les 47 États membres;

4. se référant à ses échanges de vues réguliers avec le Comité des Ministres et aux informations sur les priorités du Congrès et leur mise en œuvre fournies par le Président et le Secrétaire Général du Congrès;

5. notant qu'à ces occasions le travail réalisé par le Congrès est salué et qu'il est reconnu et entendu que de nouvelles réductions budgétaires pourraient menacer non seulement ses activités statutaires mais aussi ses activités de suivi et de coopération, lesquelles sont adaptées aux besoins et aux intérêts spécifiques des États membres;

6. soulignant que grâce à une vaste réforme de ses structures et méthodes de travail, et malgré une recherche constante de gains d'efficacité, le Congrès a pu accomplir un travail de qualité et obtenir des résultats tangibles, mais qu'il a malheureusement dû réduire certaines de ses activités statutaires et notamment le nombre des visites de suivi prévues en 2015 et 2016 et de celles qui sont programmées pour 2017;

7. attirant en particulier l'attention sur:

*a.* les décisions qu'il a prises depuis 2010, dans le cadre de la réforme du Conseil de l'Europe, en vue de recentrer ses priorités et activités sur les valeurs fondamentales de l'Organisation;

*b.* les changements apportés en conséquence à la Charte du Congrès et à la Résolution statutaire CM/Res(2011)2, approuvés par le Comité des Ministres le 19 janvier 2011, et les changements entrepris par la suite, notamment pour améliorer l'efficacité de ses structures et méthodes de travail, ainsi que les travaux supplémentaires menés à ce sujet, en particulier la Recommandation 367 (2014) adoptée le 16 octobre 2014 sur la révision de la Charte du Congrès;

*c.* la poursuite de sa contribution aux gains d'efficacité de l'Organisation et les réductions qu'ont connues son budget opérationnel et ses ressources humaines depuis 2010, dans un contexte de croissance réelle zéro suivie d'une croissance nominale zéro pour l'ensemble de l'Organisation;

*d.* les priorités du Congrès adoptées pour 2017-2020, qui sont pleinement conformes à celles qu'a proposées le Secrétaire Général Thorbjørn Jagland pour le biennium 2018-2019;

8. fermement résolu à contribuer à la définition et à la mise en œuvre des priorités et du programme pour le biennium 2018-2019 que le Comité des Ministres adoptera pour l'ensemble de l'Organisation;

9. déterminé à poursuivre sa réforme, à recentrer ses activités autour de ses priorités fondamentales pour le prochain biennium et à continuer de mener des activités pour contribuer aux niveaux local et régional aux campagnes et aux programmes spécifiques présents et à venir du Conseil de l'Europe lancés pour répondre à des thèmes d'actualité tels que la promotion du dialogue interculturel et interreligieux, l'intégration et la cohésion sociale, la lutte contre les discours de haine et la discrimination, la prévention de et la lutte contre la corruption, et la promotion des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, en particulier auprès des jeunes Européens;

10. réaffirmant toutefois que, pour mener à bien sa mission statutaire et mettre en œuvre ses priorités fondamentales en matière de promotion et de développement de la démocratie locale et régionale, le Congrès doit pouvoir compter sur une base d'action pérenne, qui passe notamment par un niveau de ressources humaines et financières approprié;

11. soulignant en particulier la situation de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage, qui réunit 124 participants parmi les États membres du Conseil de l'Europe et dont la viabilité est menacée par le manque de ressources,

12. demande par conséquent au Comité des Ministres:

*a.* d'examiner pleinement les risques et d'évaluer les conséquences, pour le Conseil de l'Europe dans son ensemble et pour le Congrès en particulier, qu'il y aurait à reconduire, pour le prochain biennium 2018-2019, et au-delà, un budget fondé sur le principe d'une croissance nominale zéro plutôt que, au minimum, sur celui d'une croissance réelle zéro;

b. de reconnaître les résultats obtenus et les efforts déployés pour améliorer l'efficacité et l'efficience du Congrès ces dernières années, malgré une dotation budgétaire réduite et des restrictions concernant les ressources humaines mises à sa disposition;

c. d'assurer, par son dialogue politique régulier avec le Congrès, la cohérence entre les priorités définies par ce dernier et ses dotations budgétaires afin de parvenir à une masse critique et avoir un impact;

d. eu égard au rôle et à la position institutionnelle uniques du Congrès au sein du Conseil de l'Europe, et en tenant dûment compte de ses efforts passés, de décider d'allouer au Congrès, pour le prochain biennium 2018-2019, un budget opérationnel et des ressources humaines à la mesure et en considération des exigences de son fonctionnement institutionnel ainsi que de ses tâches statutaires et des travaux identifiés comme priorités de l'organisation, visant notamment à prévenir la radicalisation, à faire face à l'impact et aux conséquences des défis liés aux réfugiés et aux migrants, et à soutenir l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage;

e. d'encourager les États membres à envisager de financer, en 2017 et pendant le prochain biennium, au moyen de contributions volontaires et/ou de mises à disposition de fonctionnaires, des activités de coopération ciblées fondées sur le suivi par le Congrès de la mise en œuvre de la Charte

européenne de l'autonomie locale et sur les autres activités statutaires du Congrès;

f. d'examiner comment le Congrès pourrait, dans le respect des réglementations, bénéficier de ressources budgétaires ou extrabudgétaires pour poursuivre son action en faveur de l'inclusion des Roms et des Gens du voyage aux niveaux local et régional, eu égard à son expérience et son investissement concrets dans de telles activités au cours des dernières années, ainsi qu'à l'importance capitale de cette question en Europe;

g. d'inviter le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à inclure dans le projet de programme et budget pour le prochain biennium (2018-2019) une dotation budgétaire pour le Congrès qui soit pleinement à la mesure de sa contribution aux priorités du Conseil de l'Europe, en tant qu'unique organe paneuropéen chargé de défendre la démocratie territoriale, d'encourager la décentralisation et de promouvoir la participation citoyenne ainsi que les débats et les échanges de bonnes pratiques entre élus locaux et régionaux sur les principales questions d'actualité de nos sociétés européennes.

---

1. Discussion et adoption par le Congrès le 28 mars 2017, 1<sup>re</sup> séance (voir le document [CG32\(2017\)06](#), exposé des motifs), rapporteurs: Xavier CADORET, France (L, SOC), et Svetlana ORLOVA, Fédération de Russie (R, PPE/CCE).